

Mobilisons nous contre le pass sanitaire et pour nos droits

26 juillet 2021

MOBILISONS NOUS CONTRE LE PASS SANITAIRE POUR NOS DROITS

La loi sur le pass sanitaire a été adoptée dimanche 25 juillet. Elle valide une approche par sanction plutôt que par incitation de la vaccination.

Pour Solidaires, la vaccination est l'instrument principal de lutte contre la pandémie, y compris au niveau mondial. Mais Solidaires refuse ce pass sanitaire qui conditionne notre vie sociale et professionnelle au vaccin, qui renforce dans des conditions non clairement définies, le contrôle sur la population, le contrôle policier et la mise en place d'une surveillance numérique généralisée.

Le contrôle et la sanction de la population, tout particulièrement des travailleur-euses, les discours moralisateurs de Macron, facilitent les discours complotistes, xénophobes auprès de ceux et celles non encore décidé-es à se faire vacciner pour diverses raisons : le manque d'informations, les inégalités sociales, la fracture numérique, le manque de services publics sur le territoire.

C'est inciter, informer, aller au contact direct de la population, renforcer les moyens humains et matériels de la santé, qui aurait fait avancer collectivement et en responsabilité notre société dans la lutte contre la pandémie.

Les travailleuses-eurs dans les "établissements recevant du public" ciblés par la loi (ce qui comprend les secteurs de la santé, de la culture, une partie du commerce, etc.) et qui sont en CDI (pour la partie du secteur privé, mais aussi pour les agent-es publics) n'encourent plus le licenciement. Mais ils et elles se verront appliquer un régime où la suspension du contrat de travail et de rémunération pourront durer tant que la vaccination n'est pas engagée, situation très rapidement intenable.

Les salarié-es en CDD visé-es pourraient se voir interrompre avant terme leur contrat de travail.

Ces dispositions ne sont pas acceptables et pousseront à la démission des salarié-es et risquent de fortement dégrader la situation sociale de milliers de personnes.

Cette loi est une nouvelle attaque contre le droit du travail. Les nouvelles dérogations qui y sont faites ouvrent un précédent dangereux. Elles permettent à l'employeur la possibilité de sanctions (la suspension du contrat de travail et de la rémunération par l'employeur), pour un motif qui devrait relever du secret médical et de la compétence de la médecine du travail.

Par ailleurs certain-es salarié-es se verront confié-es des rôles de contrôle de pass sanitaire du public, avec toute la conflictualité et la dégradation des conditions de travail qui risquent d'en résulter.

Dans ce contexte, l'Union syndicale Solidaires, loin des motivations complotistes et de celles de l'extrême droite, appelle le plus grand nombre à participer aux mobilisations qui refusent le pass sanitaire, contre la dégradation à venir des droits sociaux, et les contre-réformes sur l'assurance chômage et des retraites.

La loi sur le pass sanitaire a été adoptée dimanche 25 juillet. Elle valide une approche par sanction plutôt que par incitation de la vaccination.

Pour Solidaires, la vaccination est l'instrument principal de lutte contre la pandémie, y compris au niveau mondial.

Mais Solidaires refuse ce pass sanitaire qui conditionne notre vie sociale et professionnelle au vaccin, qui renforce dans des conditions non clairement définies, le contrôle sur la population, le contrôle policier et la mise en place d'une surveillance numérique généralisée.

Le contrôle et la sanction de la population, tout particulièrement des travailleur-euses, les discours moralisateurs de Macron, facilitent les discours complotistes, xénophobes auprès de ceux et celles non encore décidé-es à se faire vacciner pour diverses raisons : le manque d'informations, les inégalités sociales, la fracture numérique, le manque de services publics sur le territoire.

C'est inciter, informer, aller au contact direct de la population, renforcer les moyens humains et matériels de la santé, qui aurait fait avancer collectivement et en responsabilité notre société dans la lutte contre la pandémie.

Les travailleuses-eurs dans les “établissements recevant du public” ciblés par la loi (ce qui comprend les secteurs de la santé, de la culture, une partie du commerce, etc..) et qui sont en CDI (pour la partie du secteur privé, mais aussi pour les agent-es publics) n’encourent plus le licenciement . Mais ils et elles se verront appliquer un régime où la suspension du contrat de travail et de rémunération pourront durer tant que la vaccination n’est pas engagée, situation très rapidement intenable.

Les salarié-es en CDD visé-es pourraient se voir interrompre avant terme leur contrat de travail.

Ces dispositions ne sont pas acceptables et pousseront à la démission des salarié-es et risquent de fortement dégrader la situation sociale de milliers de personnes.

Cette loi est une nouvelle attaque contre le droit du travail. Les nouvelles dérogations qui y sont faites ouvrent un précédent dangereux. Elles permettent à l’employeur la possibilité de sanctions, (la suspension du contrat de travail et de la rémunération par l’employeur), pour un motif qui devrait relever du secret médical et de la compétence de la médecine du travail.

Par ailleurs certain-es salarié-es se verront confié-es des rôles de contrôle de pass sanitaire du public, avec toute la conflictualité et la dégradation des conditions de travail qui risquent d’en résulter.

Dans ce contexte, l’Union syndicale Solidaires, loin des motivations complotistes, et de celles de l’extrême droite, appelle le plus grand nombre à participer aux mobilisations qui refusent le pass sanitaire, contre la dégradation à venir des droits sociaux, et les contre-réformes sur l’assurance chômage et des retraites.



- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Mobilisons-nous-contre-le-pass-sanitaire-et-pour-nos-droits>